

Plus d'informations et le formulaire de signalement
sur proviande.ch/fr/mediation-bien-etre-animaux



Organe de médiation bien-être des animaux

Le point de contact des professionnels lorsque des manquements aux dispositions relatives à la protection des animaux de rente sont identifiés.



Contact

Proviande

Werner Siegenthaler
Responsable Qualité et durabilité
+41 31 309 14 37

mediation-bien-etre-animaux@proviande.ch
www.proviande.ch/fr/mediation-bien-etre-animaux

Octobre 2021 / Proviande

Utilité

- Les abus existants peuvent être corrigés rapidement, et les animaux protégés.
- Une identification précoce permet aux personnes responsables de bénéficier d'un soutien professionnel.
- Des discussions professionnelles et des mesures contrôlables entraînent des améliorations durables.

L'objectif de l'organe de médiation en faveur du bien-être des animaux est d'identifier plus tôt les manquements en matière de protection des animaux de rente et d'introduire rapidement des mesures avec le service directement compétent. Cette solution interne à la filière a pour objectif de contribuer à ce que les observations et les infractions puissent être signalées plus rapidement et à ce qu'une solution plus personnelle puisse être trouvée. Un traitement des animaux de rente exemplaire et responsable doit être mis au premier plan.

La vigilance des professionnels est la meilleure façon d'identifier précocement tout abus. Le signalement direct de situations relevant de la protection des animaux via l'organe de médiation protège non seulement l'animal, mais soutient aussi les personnes responsables.

Objectifs

Les dispositions légales dans le domaine de la détention des animaux de rente sont manifestement respectées. Une tolérance zéro s'applique aux brebis galeuses.

Grâce à des mesures privées et étatiques, la détention des animaux de rente en Suisse est exemplaire et conserve son avance à l'échelle internationale. Il doit en rester ainsi.

«La viande suisse jouit d'une haute estime et d'une grande reconnaissance»: une autre contribution importante est apportée pour concrétiser la vision de la filière viande.

La procédure



Manquements

Si des manquements aux dispositions relatives à la protection des animaux de rente sont identifiés mais que la personne compétente ne peut être directement interpellée pour diverses raisons, un signalement à l'organe de médiation en faveur du bien-être des animaux est alors indiqué.



Signalement

Sans signaler les manquements immédiatement ou directement à l'autorité d'exécution, l'observation peut être signalée en ligne www.proviande.ch/fr/mediation-bien-etre-animaux

Les coordonnées sont traitées avec une confidentialité absolue, et Proviande ne les transmet ni à la filière, ni à l'autorité d'exécution. Les signalements anonymes sont également possibles, mais ils empêchent les demandes de précisions éventuelles.



Contrôle

L'exhaustivité et les faits du signalement reçu sont contrôlés. Proviande détermine la compétence au sein de la filière et transmet immédiatement le cas pour traitement.



Résolution

Les instances susmentionnées de la filière remédient à la situation. L'autorité d'exécution ne doit être sollicitée que lorsque cela est vraiment indiqué (p. ex. la-cunes graves, cas de récurrence, protagonistes refusant de coopérer, cas en-dehors du domaine de compétence de la filière).

Si nécessaire, des mesures de résolution sont prises avec l'exploitation concernée, et leur mise en œuvre est contrôlée. Dans tous les cas, Proviande obtient un retour de la filière et décide si le cas peut être clôturé ou si des démarches ultérieures sont requises.